Saint Aventin

République Française
Département de la Haute-Garonne
MAIRIE DE SAINT-AVENTIN - 31110

Publié le 21/01/2025

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2025

Date de la convocation 16 Janvier 2025

Nombre de membres en exercice : **7**
Nombre de présents : **4**
Procuration : 2

PRESENTS : TINE Jean-Claude, SANSUC Robert, SICRE Richard GABERNET Serge.

Procuration : BOLAND Alain ayant donné procuration à TINE Jean-Claude

OUSTALET Léon ayant donné à GABERNET Serge.

ABSENT NON EXCUSE : COUDIN Patrick

M. SANSUC Robert a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

N°2025-06 : Validation travaux accessibilité mairie et demandes de subvention
Vote = Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

N°2025-07 : Validation travaux sauvegarde bâtiment communal (Bergerie) et demandes d'aides financières Vote =
Vote = Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

N°2024-08 : Renforcement de la défense incendie extérieure et demande de subventions
Vote = Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

N°2025-09 : Isolation logement communal (Maison Plane) et demande de subvention
Vote = Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

N°2025-10 : Démission du poste de 2nd adjoint et suppression d'un poste d'adjoint au maire
Vote = Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

N°2025-11 : Ventes biens immobiliers domaine privé communal
Vote = Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Fait à Saint-Aventin, le 21/01/2025
Le Maire, Jean-Claude TINE

Feuillet N° 15/2025

République Française
Département de la Haute-Garonne
MAIRIE DE SAINT-AVENTIN - 31110

Envoyé en préfecture le 21/01/2025
Reçu en préfecture le 21/01/2025
Publié le 21/01/2025
ID : 031-213104706-20250120-202506-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 Janvier 2025 - DELIBERATION N°2025/06

CONSEILLERS MUNICIPAUX

Afférents au Conseil Municipal : 07	DATE CONVOCATION : 16/01/2025
En exercice : 07	DATE DE PUBLICATION : 21/01/2025
Ayant pris part à la délibération : 6	DATE D'ENVOI EN S/P : 21/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt du mois de janvier à seize heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. TINE Jean-Claude, maire de la commune.

Présents TINE Jean-Claude, SANSUC Robert, SICRE Richard, GABERNET Serge.

Absent(s) non excusé : COUDIN Patrick

Procuration : BOLAND Alain ayant donné procuration à TINE Jean-Claude
OUSTALET Léon ayant donné procuration à GABERNET Serge

En vertu de l'article 2121-15 du C.G.C.T, SANSUC Robert a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Validation travaux accessibilité mairie et demandes de subvention

Suite aux différentes réunions relatives au projet accessibilité mairie, Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil l'historique du dossier. Un premier projet n'a pu aboutir en raison du refus de la sous-commission d'accessibilité de la Haute-Garonne, le second dossier réalisé en étroite collaboration avec les services compétents a été approuvé lors de la séance de la sous-commission qui s'est tenue le 16 Janvier 2025.
Monsieur le maire propose donc :

- de valider le récapitulatif des offres annexé qui s'élève à un total hors taxe de 99 813.74 € pour la fourniture et les travaux ;
- de valider les demandes d'aides financières au titre de la DETR (Etat) et auprès du Conseil Départemental 31 (CD31) ;

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

➢ VALIDE le récapitulatif des offres annexées qui s'élève à un total hors taxe de 99 813.74 € pour les travaux et la fourniture ;

➢ SOLLICITE les aides financières maximales au titre de la DETR (Etat) et auprès du Conseil Départemental 31 et arrête le plan de financement suivant :

Projet	Dépenses	€ HT	TVA	€ TTC	Recettes	€ HT	TVA	€ TTC
Accessibilité Mairie	Travaux - fourniture	99 813.74	19 962.75	119 776.49	DETR	59 888.24	0	59 888.24
					CD31	19 962.75		26 862.52
					Autofinancement	19 962.75	19 962.75	26 862.52
	TOTAL	99 813.74	19 962.75	119 776.49	**TOTAL**	99 813.74	19 962.75	119 776.49

➢ AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les actes afférents à la présente délibération ;
➢ PRECISE que les crédits seront ouverts sur le budget 2025 ;

DELIBERATION ADOPTEE : à 6 voix pour - à 0 voix contre - à 0 voix abstention

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme
Le Maire - Jean-Claude TINE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication

Feuillet N° 15/2025

République Française
Département de la Haute-Garonne
MAIRIE DE SAINT-AVENTIN - 31110

Envoyé en préfecture le 21/01/2025
Reçu en préfecture le 21/01/2025
Publié le 21/01/2025
ID : 031-213104706-20250120-202506-DE

Annexe :

MARCHE 2024 FI145 – Accessibilité handicapés du bâtiment de mairie - 31110 SAINT-AVENTIN
TABLEAU D'ANALYSE DES OFFRES
RECAPITULATIF

TABLEAU RECAPITULATIF LOT n° 1 "V.R.D / démolitions / gros-œuvre"

	GIULIANI
Montant forfaitaire du lot en €HT	23577,60
Note pondérée valeur prix sur 12	12,00
Note pondérée valeur technique sur 8	8,00
TOTAL note pondérée sur 20	20,00
Classement	1

TABLEAU RECAPITULATIF LOT n° 2 "Monte-personnes"

	PBS
Montant forfaitaire du lot en €HT	23630,00
Note pondérée valeur prix sur 12	12,00
Note pondérée valeur technique sur 8	8,00
TOTAL note pondérée sur 20	20,00
Classement	1

TABLEAU RECAPITULATIF LOT n° 3 "Plâtrerie/Cloisons sèches"

	OLIVEIRA ROGEL
Montant forfaitaire du lot en €HT	5354,37
Note pondérée valeur prix sur 12	9,00
Note pondérée valeur technique sur 8	8,00
TOTAL note pondérée sur 20	17,00
Classement	1

TABLEAU RECAPITULATIF LOT n° 4 " Peintures/Revêtements de sols"

	LORENZI
Montant forfaitaire du lot en €HT	18988,50
Note pondérée valeur prix sur 12	12,00
Note pondérée valeur technique sur 8	8,00
TOTAL note pondérée sur 20	20,00
Classement	1

TABLEAU RECAPITULATIF LOT n° 5 " Menuiseries"

	LOUGARRE
Montant forfaitaire du lot en €HT	9219,35
Note pondérée valeur prix sur 12	12,00
Note pondérée valeur technique sur 8	8,00
TOTAL note pondérée sur 20	20,00
Classement	1

TABLEAU RECAPITULATIF LOT n° 6 " Courant fort - Courant faible"

	CARRAS JEAN
Montant forfaitaire du lot en €HT	11120,00
Note pondérée valeur prix sur 12	12,00
Note pondérée valeur technique sur 8	8,00
TOTAL note pondérée sur 20	20,00
Classement	1

TABLEAU RECAPITULATIF LOT n° 7 " Plomberie"

	S A S PETROLINI Stéphane
Montant forfaitaire du lot en €HT	3923,92
Note pondérée valeur prix sur 12	12,00
Note pondérée valeur technique sur 8	8,00
TOTAL note pondérée sur 20	20,00
Classement	1

Récapitulatif financier

Lot - Titulaire	Montant €HT	Montant €TTC
LOT n° 1 "V.R.D / démolitions / gros œuvre"	23 577,60	28 293,12
LOT n° 2 "Monte-personnes"	23 630,00	28 356,00
LOT n° 3 "Plâtrerie/Cloisons sèches"	5 354,37	6 425,24
LOT n° 4 " Peintures/Revêtements de sols"	18 988,50	22 786,20
LOT n° 5 " Menuiseries"	9 219,35	11 063,22
LOT n° 6 " Courant fort - Courant faible"	11 120,00	13 344,00
LOT n° 7 " Plomberie"	3 923,92	4 708,70
LOT n° 8 " Aléas chantier accessibilité" (estimation)	4 000,00	4 800,00
TOTAL OPERATION	99 813,74	119 776,49

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication

Feuillet N° 16/2025

République Française
Département de la Haute-Garonne
MAIRIE DE SAINT-AVENTIN - 31110

Envoyé en préfecture le 21/01/2025
Reçu en préfecture le 21/01/2025
Publié le 21/01/2025
ID : 031-213104706-20250120-202507-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 Janvier 2025
DELIBERATION N°2025/07

CONSEILLERS MUNICIPAUX

Afférents au Conseil Municipal : 07	DATE CONVOCATION : 16/01/2025
En exercice : 07	DATE DE PUBLICATION : 21/01/2025
Ayant pris part à la délibération : 6	DATE D'ENVOI EN S/P : 21/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt du mois de janvier à seize heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. TINE Jean-Claude, maire de la commune.

Présents TINE Jean-Claude, SANSUC Robert, SICRE Richard, GABERNET Serge.

Absent(s) non excusé : COUDIN Patrick

Procuration : BOLAND Alain ayant donné procuration à TINE Jean-Claude
OUSTALET Léon ayant donné procuration à GABERNET Serge

En vertu de l'article 2121-15 du C.G.C.T, SANSUC Robert a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Validation travaux sauvegarde bâtiment communal (Bergerie) et demande d'aides financières

Suite aux différentes réunions relatives au projet du changement de destination de l'ancienne Bergerie acquise en 2023 par la commune pour la transformer en local technique dimensionné pour stocker le matériel, les engins, les véhicules et abriter un atelier, il est nécessaire, au préalable, d'entamer des travaux de sauvegarde du bâti existant. Monsieur le Maire ajoute également que le permis relatif à ce dossier a été approuvé.

Monsieur le maire propose :

- de valider l'estimation des travaux et des missions de contrôle annexés qui s'élèvent à un total hors taxe de 286 140 € pour la fourniture et les travaux ;
- de valider les demandes d'aides financières au titre de la DETR (Etat) et auprès du Conseil Départemental 31 (CD31) ;

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération :

➢ VALIDE l'estimation des travaux annexée qui s'élève à un total hors taxe de 286 140 € pour la fourniture et les travaux ;

➢ SOLLICITE les aides financières maximales au titre de la DETR (Etat) et auprès du Conseil Départemental 31 et arrête le plan de financement suivant :

Projet	Dépenses	€ HT	TVA	€ TTC	Recettes	€ HT	TVA	€ TTC
Sauvegarde Bâtiment Communal	Travaux - fourniture	286 140	57 228	343 368	DETR	114 456	0	114 456
					CD31	114 456		114 456
					Autofinancement	57 228	57 228	114 456
	TOTAL	286 140	57 228	343 368	**TOTAL**	286 140	57 228	343 368

➢ AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les actes afférents à la présente délibération après passation des marchés nécessaires,

➢ PRECISE que les crédits seront ouverts sur le budget 2025 ;

DELIBERATION ADOPTEE : à 6 voix pour - à 0 voix contre - à 0voix abstention

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme
Le Maire - Jean-Claude TINE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication

République Française
Département de la Haute-Garonne
MAIRIE DE SAINT-AVENTIN - 31110

Envoyé en préfecture le 21/01/2025
Reçu en préfecture le 21/01/2025
Publié le 21/01/2025
ID : 031-213104706-20250120-202507-DE

Annexe :

ESTIMATION de projet

Estimation des travaux :

01 Désamiantage	**31 200,00 €**
02 Gros œuvre - VRD	**140 315,00 €**
03 Charpente bois - Couverture bacs acier	**63 150,00 €**
04 Electricité - Ventilation - Photovoltaïque	**45 045,00 €**
TOTAL HT	**279 710,00 €**
TVA (20%)	*55 942,00 €*
TOTAL TTC travaux	**335 652,00 €**

Missions de contrôle des travaux :

Mission coordination SPS	**2 950,00 €**
Mission Bureau de contrôle	**3 480,00 €**
TOTAL HT - SPS+BC	**6 430,00 €**
TVA (20%)	**1 286,00 €**
TOTAL TTC - SPS+BC	**7 716,00 €**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication

Feuillet N° 17/2025

République Française
Département de la Haute-Garonne
MAIRIE DE SAINT-AVENTIN - 31110

Envoyé en préfecture le 22/01/2025
Reçu en préfecture le 22/01/2025
Publié le 21/01/2025
ID : 031-213104706-20250120-202508B-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 Janvier 2025
DELIBERATION N°2025/08

CONSEILLERS MUNICIPAUX

Afférents au Conseil Municipal : 07	DATE CONVOCATION : 16/01/2025
En exercice : 07	DATE DE PUBLICATION : 21/01/2025
Ayant pris part à la délibération : 6	DATE D'ENVOI EN S/P : 21/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt du mois de janvier à seize heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. TINE Jean-Claude, maire de la commune.

Présents TINE Jean-Claude, SANSUC Robert, SICRE Richard, GABERNET Serge.

Absent(s) non excusé : COUDIN Patrick

Procuration : BOLAND Alain ayant donné procuration à TINE Jean-Claude
OUSTALET Léon ayant donné procuration à GABERNET Serge

En vertu de l'article 2121-15 du C.G.C.T, SANSUC Robert a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Renforcement de la défense incendie extérieure et demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les premiers travaux de redimensionnement des poteaux incendie à Superbagnères n'ont pas permis totalement d'homogénéiser les débits sur tous les poteaux. Aussi, pour solutionner cette problématique, la solution d'une cuve enterrée parait la plus judicieuse pour renforcer les débits d'eau.

Monsieur le maire propose :

- de valider l'estimation des travaux annexée qui s'élève à un total hors taxe de 49 450 € pour la fourniture et l'installation d'une cuve incendie enterrée ;
- de valider les demandes d'aides financières au titre de la DETR (Etat) et auprès du Conseil Départemental 31 (CD31) ;

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération :

➢ VALIDE l'estimation des travaux annexée qui s'élève à un total hors taxe de 49 450 € pour la fourniture et les travaux ;

➢ SOLLICITE les aides financières maximales au titre de la DETR (Etat) et auprès du Conseil Départemental 31 et arrête le plan de financement suivant :

Projet	Dépenses	€ HT	TVA	€ TTC	Recettes	€ HT	TVA	€ TTC
Cuve enterrée	Travaux - fourniture	49 450	9 890	59 340	DETR	29 670	0	29 670
					CD31	9 890	0	9 890
					Autofinancement	9 890	9 890	19 780
	TOTAL	49 450	9 890	59 340	**TOTAL**	49 450	9 890	59 340

➢ AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les actes afférents à la présente délibération,

➢ PRECISE que les crédits seront ouverts sur le budget 2025 ;

DELIBERATION ADOPTEE : à 6 voix pour - à 0 voix contre - à 0 voix abstention

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme
Le Maire - Jean-Claude TINE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication

Feuillet N° 17/2025

République Française
Département de la Haute-Garonne
MAIRIE DE SAINT-AVENTIN - 31110

Envoyé en préfecture le 22/01/2025
Reçu en préfecture le 22/01/2025
Publié le 21/01/2025
ID : 031-213104706-20250120-202508B-DE

Annexe :

D E V I S	**COMMUNE DE SAINT AVENTIN** Village 31110 SAINT AVENTIN
MOUSTAJON, le 04/11/2024	
Réf Devis : 00005328 Nos Réf : JD/JD N°00005328 **Objet du devis** :	
Terrassement + pose d'une citerne incendie enterrée	

Réf.	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
1	**Installation cuve incendie enterrée**				
1.1	Installation de chantier et transfert de matériels	Ft	1.000	450.00	450.00
1.2	Terrassement + fourniture et pose d'une cuve enterrée réserve incendie capacité 120 m3 + raccordement au réseau AEP + pose d'un poteau incendie + remblaiement et remise en état du site (fiche produit cuve ci-joint)	Ft	1.000	49 000.00	49 000.00
	Total Installation cuve incendie enterrée				**49 450.00**

TOTAL HORS-TAXES	**49 450.00**
TOTAL T.V.A. 20.00 %	**9 890.00**
TOTAL T.T.C. (€)	**59 340.00**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication

Feuillet N° 18/2025

République Française
Département de la Haute-Garonne
MAIRIE DE SAINT-AVENTIN - 31110

Envoyé en préfecture le 22/01/2025
Reçu en préfecture le 22/01/2025
Publié le 21/01/2025
ID : 031-213104706-20250120-202509B-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 Janvier 2025
DELIBERATION N°2025/09

CONSEILLERS MUNICIPAUX

Afférents au Conseil Municipal : 07	DATE CONVOCATION : 16/01/2025
En exercice : 07	DATE DE PUBLICATION : 21/01/2025
Ayant pris part à la délibération : 6	DATE D'ENVOI EN S/P : 21/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt du mois de janvier à seize heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. TINE Jean-Claude, maire de la commune.

Présents TINE Jean-Claude, SANSUC Robert, SICRE Richard, GABERNET Serge.

Absent(s) non excusé : COUDIN Patrick

Procuration : BOLAND Alain ayant donné procuration à TINE Jean-Claude
OUSTALET Léon ayant donné procuration à GABERNET Serge

En vertu de l'article 2121-15 du C.G.C.T, SANSUC Robert a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Isolation logement communal (Maison Plane) et demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les doléances des locataires de la Maison Plane concernant les remontées humides en partie basse du bâtiment et la nécessité de réaliser des travaux pour assainir la maison.

Monsieur le maire présente le devis de la société Franck GILLE et propose :

- de valider le devis d'isolation pour un total hors taxe de 14 345 € ;
- de valider les demandes d'aides financières au titre de la DETR (Etat) ;

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération :

➢ VALIDE le devis de 14 345 € HT sus visé ;

➢ SOLLICITE les aides financières maximales au titre de la DETR (Etat) et arrête le plan de financement suivant :

Projet	Dépenses	€ HT	TVA	€ TTC	Recettes	€ HT	TVA	€ TTC
Isolation bâtiment Communal	Travaux - fourniture	14 345		14 345	DETR	8 607	0	8 607
					Autofinancement	5 738	0	5 738
	TOTAL	14 345		14 345	**TOTAL**	14 345	0	14 345

➢ AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les actes afférents à la présente délibération,

➢ PRECISE que les crédits seront ouverts sur le budget 2025 ;

DELIBERATION ADOPTEE : à 6 voix pour - à 0 voix contre - à 0voix abstention

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme
Le Maire - Jean-Claude TINE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication

Envoyé en préfecture le 22/01/2025
Reçu en préfecture le 22/01/2025
Publié le 21/01/2025
ID : 031-213104706-20250120-2025098-DE

République Française
Département de la Haute-Garonne
MAIRIE DE SAINT-AVENTIN - 31110

Annexe :

Description	Qté	Unité	PV HT	Montant HT	TVA
AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR					
CHAMBRE1					
Fourniture et pose d'un plafond placo BA13,non démontable(y compris sous construction métallique+isolation laine de verre ép 100mm)	24,00	M2	70,00	1 680,00	
Fourniture et pose périphériques 1/2 still (y compris sous construction métallique+laine de verre 100mm)	84,00	M2	60,00	5 040,00	
Fourniture et pose placo BA13 collé(tableaux de fenêtre)	1,00	F	350,00	350,00	
Fourniture et pose de la bande à joints(3 passes)	270,00	Ml	5,00	1 350,00	
TOTAL CHAMBRE1				**8 420,00**	
CHAMBRE 2					
Fourniture et pose d'un plafond placo BA13,non démontable(y compris sous construction métallique+isolation laine de verre ép 100mm)	18,00	M2	70,00	1 260,00	
Fourniture et pose périphériques 1/2 still (y compris sous construction métallique+laine de verre 100mm)	53,00	M2	60,00	3 180,00	
Fourniture et pose placo BA13 collé(tableaux de fenêtre)	1,00	F	150,00	150,00	
Fourniture et pose de la bande à joints(3 passes)	177,00	Ml	5,00	885,00	
TOTAL CHAMBRE 2				**5 475,00**	
DIVERS					
Frais pour approvisionnement des matériaux sur site et nettoyage final du chantier	1,00	F	450,00	450,00	
TOTAL DIVERS				**450,00**	

Description	Qté	Unité	PV HT	Montant HT	TVA
TOTAL ***AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR***				**14 345,00**	

Devis gratuit.
Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.
Assurance décennale obligatoire souscrite auprès de la compagnie d'assurance LES ASSURANCES DE L'OUEST, située 16 avenue de la République - 78000 VERSAILLES, valable en France métropolitaine.

Taux	Base	Montant
0,00 0,00 0,00	14 345,00	

Total HT	14 345,00
TVA	0,00
Total TTC	14 345,00
Acompte	0,00
Net à payer	**14 345,00 €**

Conditions de règlement :

Pour l'entreprise (signature et cachet)

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication

Envoyé en préfecture le 21/01/2025
Reçu en préfecture le 21/01/2025
Publié le 21/01/2025
ID : 031-213104706-20250120-202510-DE

République Française
Département de la Haute-Garonne
MAIRIE DE SAINT-AVENTIN - 31110

Feuillet N° 19/2025

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 Janvier 2025
DELIBERATION N°2025-10

CONSEILLERS MUNICIPAUX

Afférents au Conseil Municipal : 07	DATE CONVOCATION : 16/01/2025
En exercice : 07	DATE DE PUBLICATION : 21/01/2025
Ayant pris part à la délibération : 6	DATE D'ENVOI EN S/P : 21/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt du mois de janvier à seize heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. TINE Jean-Claude, maire de la commune.

Présents TINE Jean-Claude, SANSUC Robert, SICRE Richard, GABERNET Serge.

Absent(s) non excusé : COUDIN Patrick

Procuration : BOLAND Alain ayant donné procuration à TINE Jean-Claude
OUSTALET Léon ayant donné procuration à GABERNET Serge

En vertu de l'article 2121-15 du C.G.C.T, SANSUC Robert a été élu secrétaire de séance.

Objet : Démission du poste de 2nd adjoint et suppression d'un poste d'adjoint au maire

Vu le courrier de Mr BOLAND Alain en date du 26 décembre 2024 informant de sa décision de démissionner de ses fonctions d'adjoint au maire à compter du 1er janvier 2025 et de rester conseiller municipal, adressé par courrier recommandé à Monsieur le Sous-Préfet ;
Considérant l'article L.2122-15 du code général des collectivités territoriales précisant que la démission d'un adjoint ne peut être considérée comme effective qu'à la date de l'acceptation de celle-ci par les services de l'Etat ;

Vu la lettre d'acceptation de la démission de la Sous-Préfecture en date du 08 janvier 2025 ;

Considérant le siège de 2ème adjoint vacant ;

M. Le maire propose :

- D'acter la démission de Mr BOLAND Alain et par conséquence de lui retirer ses délégations ;
- De fixer le nombre d'adjoint au Maire à un au lieu de deux ;
- D'actualiser le tableau du conseil municipal tel que suit :

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Maire	M.	TINE Jean-Claude	30/06/1953	20/03/2020	6
Premier adjoint	M.	SANSUC Robert	14/05/1947	20/03/2020	6
Conseiller Municipal	M.	OUSTALET Léon	09/05/1947	15/03/2020	65
Conseiller Municipal	M.	COUDIN Patrick	13/08/1969	15/03/2020	64
Conseiller Municipal	M.	SICRE Richard	27/07/1960	15/03/2020	63
Conseiller Municipal	M.	BOLAND Alain	13/06/1951	15/03/2020	59
Conseiller Municipal	M.	GABERNET Serge	06/02/1955	15/03/2020	59

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 21/01/2025
Reçu en préfecture le 21/01/2025
Publié le 21/01/2025
ID : 031-213104706-20250120-202510-DE

République Française
Département de la Haute-Garonne
MAIRIE DE SAINT-AVENTIN - 31110

Feuillet N° 19/2025

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Prend acte, de la démission de Mr BOLAND, de l'acceptation de la Sous-Préfecture en date du 08 Janvier 2025, de la fin de ses délégations et de son maintien en qualité de conseiller municipal ;

- Fixe le nombre d'adjoint à un ;

- Approuve l'actualisation du tableau du conseil municipal susvisé ;

- Précise qu'au cours du prochain conseil municipal sera débattu l'opportunité d'installer des conseillers délégués ;

DELIBERATION ADOPTEE :

à 6 voix pour - à 0 voix contre - à 0voix abstention

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Le Maire
Jean-Claude TINE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 21/01/2025
Reçu en préfecture le 21/01/2025
Publié le 21/01/2025
ID : 031-213104706-20250120-202511-DE

République Française
Département de la Haute-Garonne
MAIRIE DE SAINT-AVENTIN - 31110

Feuillet N° **20/2025**

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 Janvier 2025
DELIBERATION N°2025-11

CONSEILLERS MUNICIPAUX

Afférents au Conseil Municipal : 07	DATE CONVOCATION :	16/01/2025
En exercice : 07	DATE DE PUBLICATION :	21/01/2025
Ayant pris part à la délibération : 6	DATE D'ENVOI EN S/P :	21/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt du mois de janvier à seize heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. TINE Jean-Claude, maire de la commune.

Présents TINE Jean-Claude, SANSUC Robert, SICRE Richard, GABERNET Serge.

Absent(s) non excusé : COUDIN Patrick

Procuration : BOLAND Alain ayant donné procuration à TINE Jean-Claude
OUSTALET Léon ayant donné procuration à GABERNET Serge

En vertu de l'article 2121-15 du C.G.C.T, SANSUC Robert a été élu secrétaire de séance

Objet : Ventes biens immobiliers domaine privé communal

Vu les articles L2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur les biens immobiliers suivants :

- Le garage/local de stockage communal (43 m2) au 83 route du Col de Peyresourde, situé sur la parcelle cadastrée A 628 d'une contenance totale de 208 m2 dont 21.48 % de la surface en zone N (naturelle et forestière) et 78.52 % de la surface en zone UA et dans le périmètre de protection des monuments historiques ;
- Le garage/local de stockage communal au 7 Rue de l'Eglise (90 m2), situé sur la parcelle cadastrée A 441 d'une contenance totale de 90 m2 en zone UA (zone à urbaniser) et dans le périmètre de protection des monuments historiques ;
- La grange de Bonneau route de Superbagnères (118 m2), parcelle cadastrée B 527 d'une contenance totale de 125 m2 située en zone N (zone naturelle et forestière) et dans le périmètre de protection de Natura 2000 – SIC (Site d'importance communautaire) et ZSC (Zone Spéciale de Conservation) ZPS (Zone de protection spéciale).

Considérant que lesdits immeubles dépendent du domaine privé de la commune ;

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre ces immeubles en conformité seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune dispose ;

Considérant les estimations des biens réalisés par l'étude SCP GELY LEBREUX PONSOLE en date du 13 décembre 2024 qui s'élèvent respectivement : :

- Le garage/local de stockage communal (43 m2) au 83 route du Col de Peyresourde : 15 000 € euros
- Le garage/local de stockage communal au 7 Rue de l'Eglise (90 m2) : 50 000 € euros
- La grande de Bonneau route de Superbagnères (118 m2) : 20 000 € (pas d'estimation notariée).

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 21/01/2025
Reçu en préfecture le 21/01/2025
Publié le 21/01/2025
ID : 031-213104706-20250120-202511-DE

République Française
Département de la Haute-Garonne
MAIRIE DE SAINT-AVENTIN - 31110

Feuillet N° **20/2025**

Entendu que la loi 95-127 du 08 février 1995 indique que la consultation des services des domaines n'est pas nécessaire pour la cession d'un bien immobilier dans une commune de moins de 2000 habitants ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre à la vente ces différents biens par le biais d'annonces locales publiées sur les réseaux et sur un journal local sur la base des estimations susvisées.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide le principe de la vente des biens communaux susvisés sur la base des estimations susvisées ;

- Précise que les offres de vente seront publiées sur le site internet de la commune, affichées en mairie, et publiées sur un journal local ;

- Précise que les candidatures seront étudiées lors d'un prochain municipal.

DELIBERATION ADOPTEE :

à 6 voix pour - à 0 voix contre - à 0voix abstention

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Le Maire
Jean-Claude TINE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.